

Surdit : entre discriminations et am lioration

La F d ration suisse des sourds d nonce les discriminations dont continuent d' tre victimes les personnes malentendantes. De son c t , le Canton de Vaud fait un pas en direction de la reconnaissance de la langue des signes.



  Cottonbro / PexelsDeux cas de discrimination par semaine. C'est en moyenne ce dont a  t  saisi le service juridique de la F d ration suisse des sourds en 2020. Cette information ressort du rapport annuel des discriminations subies par les personnes sourdes, publi  pour la 4e ann e cons cutive par l'institution. « Des chiffres qui, malheureusement, d montrent que les personnes sourdes continuent d' tre victimes de discriminations en Suisse et cela malgr  les nombreuses lois en vigueur », d nonce la F d ration dans son communiqu .

Selon son analyse, c'est dans le domaine de la formation, et plus particuli rement dans la formation continue, que les cas - 108 au total - ont augment . « L'assurance invalidit  rechigne encore bien trop souvent   payer les frais d'interpr tes n cessaires lors de telles formations. » Le secteur de l'emploi demeure  galement une grande source de discrimination pour celles et ceux qui sont atteint s de surdit . Le directeur de la F d ration, Harry Witzthum, conclut en qualifiant la situation de « d sastreuse ».

Signe positif dans le canton de Vaud

Mardi 9 f vrier, le Grand Conseil vaudois a approuv  par 84 voix contre une (et 44 abstentions), la prise en compte de l'initiative « Un signe pour les personnes sourdes ». Ce texte demande d'ancrer la reconnaissance de la langue des signes dans la Constitution cantonale. « Ce n'est qu'avec une reconnaissance officielle de la langue des signes que les personnes sourdes auront enfin un acc s r ellement adapt    l'administration, aux services publics,   la sant  et   l'enseignement, comme tout autre citoyen-ne », a relev    cette occasion St phane Beyeler, directeur romand de la F d ration suisse des sourds.

Pour rappel, la Suisse a sign  en mai 2014 la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicap es. Celle-ci garantit notamment la reconnaissance et le soutien de l'identit  culturelle et linguistique sp cifique des personnes sourdes. Actuellement, seuls les cantons de Gen ve et de Zurich reconnaissent la langue des signes.

(croc)

[Lien vers le rapport annuel des discriminations de la FSS](#)